



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Essor du commerce en ligne

Question écrite n° 12331

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le commerce en ligne. Bien que le commerce en ligne soit une activité en plein essor, ses effets sur la société restent à nuancer. Sur le volet de l'emploi, il conduit à suppression dans le domaine du commerce physique traditionnel. Bien que l'innovation soit synonyme de création, le commerce en ligne ne permet pas à ce jour de remplacer la totalité des emplois qu'il supprime. Les emplois qu'il crée sont, pour beaucoup, qualifiés du fait aussi de la robotisation croissante pour répondre à une demande toujours plus élevée. Cela exclut, dès lors, les personnes les moins qualifiées pour ces postes. Une exclusion qui touche aussi bien les centres-bourgs que les centres-villes où les commerces de proximité continuent à disparaître progressivement. Il lui demande donc quels sont les mécanismes existants ou prévus pour favoriser la reconversion professionnelle des salariés touchés par l'essor du commerce en ligne tout en contribuant au maintien du tissu économique local.

Texte de la réponse

La numérisation modifie les modèles économiques des acteurs français du commerce et exerce un impact sur les emplois du commerce. Dans ce contexte, la ministre du travail a conclu en 2017 un engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) avec les organisations professionnelles et syndicales concernées du secteur du commerce de détail. Concomitamment, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), déployé de 2018 à 2022, consacre 15 milliards d'euros à la formation professionnelle et vise à former un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés pour construire une société de compétences et lutter durablement contre le chômage. Une part de ce plan est dédiée au secteur du commerce, dans lequel l'évolution des compétences des salariés est identifiée comme un levier clé de succès. La ministre du travail met ce programme en œuvre, en coopération avec les régions. Le ministère de l'économie et des finances agit également pour permettre au secteur du commerce de s'adapter aux mutations liées au numérique et consolider la place qu'il occupe dans l'économie française et à l'international. Ces enjeux ont fait l'objet d'une table ronde organisée le 25 juin 2018, à l'issue de laquelle les acteurs de la grande distribution se sont engagés, en lien avec les services de l'Etat, dans l'élaboration d'un contrat de filière. Ce contrat formalisera les engagements réciproques de l'Etat et des professionnels de la grande distribution commerciale pour accompagner au mieux les mutations, au bénéfice des emplois et des territoires. En portant l'attention sur les fonctions et les métiers à développer, le commerce de gros et le commerce de détail facilitent la satisfaction de nouveaux besoins et le développement de nouvelles offres commerciales. Ainsi, une étude sur la numérisation et l'évolution des emplois a été conduite en 2017 par l'Etat et les acteurs du commerce de gros. Exposé à la pression concurrentielle des acteurs du numérique, le commerce interentreprises fait également face aux défis posés par la diffusion des nouvelles technologies. Des formations adaptées et une gestion agile des ressources humaines apportent des réponses aux défis économiques et sociaux à prendre en compte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12331

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8403

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10665